



Mairie d'AUBY
Attribution AMO programme d'aménagement
Des espaces publics de la Cité Justice
et ses abords
Décision n° 2023/238/MP

Publié le 22 décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire 2031

Considérant le DCE relatif au marché " Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme d'aménagement des espaces publics de la Cité Justice et ses abords" établi par le Service marchés publics ;

Vu la décision de l'administration du 31 août 2023 autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 27 Novembre 2023 à 18h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 27 mars 2024 ;

Considérant que deux offres sont parvenues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit VERDI CONSEIL NORD DE France Verdi Conseil Nord de France - 80 rue de Marcq - CS 90049 - 59441 pour un montant de 38 800,00 € HT soit 46 560,00 € TTC

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 décembre 2023

Le Maire,

Décide,

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par le Service urbanisme.

Mairie d'AUBY
Attribution AMO programme d'aménagement
Des espaces publics de la Cité Justice
et ses abords
Décision n° 2023/238/MP

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit :

Verdi Conseil Nord de France - 80 rue de Marcq - CS 90049 - 59441
Wasquehal Cedex pour un montant de de 38 800,00 € HT soit 46 560,00 €
TTC

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 31/12/2023
Christophe CHARLES
Maire

